

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et la Ministre de l'Intérieur ont approuvé respectivement le 25 mai 2022 et le 13 juin 2022 la délibération du conseil communal du 21 avril 2022 (point 8b de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation suivant édicté par le collège échevinal dans sa séance du 25 mars 2022 à l'occasion de travaux de construction de l'immeuble numéro 25-31, cité Grand-Duc Jean à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 4 avril 2022 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 17.00 heures, dans la Cité Grand-Duc Jean, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 25-31, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du lundi 4 avril 2022 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 17.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la Cité Grand-Duc Jean, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de l'immeuble numéro 25-31, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Walferdange, le 5 septembre 2022.

Pour le secrétaire empêché,
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber